

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2026  
DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16  
NOMBRE DE VOTANTS : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

***SÉANCE DU 06 JUILLET 2026 à 19h00***

**PRÉSIDENCE DE SÉANCE** : Monsieur Eric BLIN, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Carole BOSQUET

**PRÉSENTS** : M. MARIE Freddy, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DUCROCQ Joël.

**ABSENTS** : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. BERTHELEMY Matthieu (procuration à M. DUCATEZ Nicolas), M. COUSIN Jean-Marie (procuration à M. MARIE Freddy), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à Mme DARSY Nadia), M. LEHMANN Wolfgang (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

**N°2026/037 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

La commune a lancé son projet d'extension du centre socio-culturel. Compte-tenu de l'importance du projet, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à ce jour à 1 721 766€ HT, la commune sollicite des subventions.

Dans ce cadre, une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été déposée en 2025. Sans remettre en cause son éligibilité, le dossier n'a pu être retenu au titre de la DETR 2025, compte tenu du nombre important de dossiers reçus et de la disponibilité budgétaire.

Monsieur le Sous-Préfet dans son courrier de notification de refus, a invité la commune à reconduire sa demande au titre de la DETR 2026.

Pour rappel, cette dotation porte uniquement sur des travaux dont le montant total doit être inférieur à 1 000 000€ HT.

Le taux d'intervention maximal de l'Etat au titre de la DETR s'élève à 40%.

La demande de subvention présentée au titre de la DETR porte sur un ensemble de lots atteignant 996 500€ HT.

A ce titre, la commune sollicite une subvention DETR 2026 à hauteur de 398 600€.

Par arrêté préfectoral daté du 29 juin 2026, l'attribution de la somme de 172 976.10€ a été allouée, soit 30% du montant HT de l'assiette subventionnable retenue (base 576 587€)

Pour compléter le financement du projet, une demande de subvention a été déposée auprès des partenaires suivants :

- Conseil Régional au titre de la FSPS
- Conseil Départemental au titre du PTS-S
- Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'Aide à l'investissement
- Financement communal

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : 15/01/2026
- Date d'achèvement des travaux : 31/07/2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 059-215906470-20260706-2026\_037-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

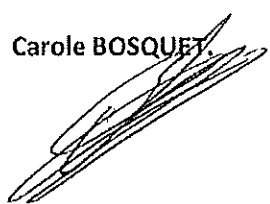
- d'arrêter le projet d'extension du centre socio-culturel
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel
- d'inscrire les dépenses au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.